

CES FRUITIERS QUE RECELENT NOS FORETS

UN ATOUT POUR LE SYLVICULTEUR

François QUAGNEAUX chambre d'agriculture de l'Île-de-France et coopérative forestière d'Evreux

Les rosacées

Les amateurs de jardins et de botanique connaissent cette famille pour la diversité et la splendeur des formes et des floraisons que revêtent ses représentants.

Les gourmets apprécient la variété et les qualités gustatives des fruits que prodiguent les membres de cette grande famille de végétaux.

Dans l'esprit des usagers de la forêt, "Rosacées" peut, par rapprochement, faire penser au rosier sauvage ou à l'églantier.

Il est plus rare que l'on fasse référence à une espèce arborescente ; seule l'évocation du "fruitier forestier" associe le merisier (*Prunus avium*) à cette famille pour la plupart d'entre nous.

Des fruitiers forestiers

Toutefois, cette association des termes "fruitiers" et "forestier" crée certaines confusions. Les belles qualités de bois, ainsi que la production de fruit est également l'apanage de deux arbres majestueux que sont le noyer commun (*Juglans regia*) de la famille des *Juglandacées*, et le châtaignier (*Castanea sativa*) de la famille des *Fagacées*.

La notoriété forestière de ces trois espèces, d'appartenance à des familles très distinctes, est assez récente. Leurs qualités justifient un plus grand développe-

ment de leur sylviculture, bien que certains préjugés ou mauvaises expériences freinent cette progression, les techniques sylvicoles et les normes administratives évoluent pourtant favorablement.

Ces trois essences sont reconnues éligibles aux aides à la plantation, il ne faut pas hésiter à en faire usage quand les conditions de sol et de surface sont requises, même si elles ne sont introduites qu'en mélange avec une autre espèce compatible au titre de la diversification.

N'hésitez pas à vous faire conseiller !

Des arbres et des arbustes

Revenons à notre famille des *Rosacées* et découvrons ces arbres et arbustes trop souvent oubliés.

Leurs dimensions ou leurs statuts n'ont pas le mérite d'être remarquables, importants. Ils sont relégués au rang d'essences secondaires ou ignorés.

Sur les neuf genres (unité d'espèces voisines) représentés dans nos forêts, tous contribuent à la diversité floristique.

Cinq genres ne sont constitués que d'espèces arbustives, présentes en sous-bois pour des gammes de sols variables :

- *Crataegus* : les aubépinés
- *Rosa* : les rosiers-églantiers
- *Rubus* : les ronces
- *Mespilus* : les néfliers
- *Amélanchier* : les amélanchiers

Ces espèces assurent un gainage et une

protection favorable aux espèces arborescentes, abris et nourriture pour la faune, elles peuvent aussi contribuer à l'amélioration de la structure du sol, des lisières et de l'aspect paysager.

Les quatre genres représentés par des espèces arborescentes de différentes dimensions sont une opportunité pour diversifier les peuplements :

- *Prunus* : merisier*, cerisier de Sainte-Lucie, cerisier à grappe, prunellier...
- *Sorbus* : alisier torminal*, cormier*, alisier blanc*, sorbier des oiseleurs*, alisier de Fontainebleau.
- *Pyrus* : poirier commun*, poirier à feuilles en cœur.
- *Malus* : pommier commun*.

Comment reboiser ?

Six de ces espèces, marquées d'un *, sont actuellement utilisables comme essences de diversification dans les dossiers de demande d'aide au reboisement, et font l'objet de financement à titre optionnel

en accompagnement d'espèces éligibles.

L'ensemble de ces espèces arborescentes remplit les mêmes rôles favorables que les espèces arbustives précitées.

Parmi les plus beaux bois de cette famille, dont la qualité est susceptible de permettre un usage en ébénisterie, on peut citer : les merisiers, alisier torminal, cormiers, poiriers communs, mais il ne faut pas négliger l'alisier blanc, le cerisier de Sainte-Lucie, le sorbier des oiseleurs, bien que leurs dimensions soient un peu plus modestes.

Les vocations multiples et l'adaptation de chacune de ces espèces à des milieux très variés, sont des atouts qui justifient un usage plus fréquent, même en faible proportion en mélange lors de plantations d'autres essences, mais également en enrichissement de régénérations naturelles.

20 % est actuellement la proportion de mélange acceptée dans les dossiers d'aide au reboisement.

Quelques repères pour vos demandes d'aide à la plantation

Essences	Densité mini éligible	Densité souhaitable	Forfait de base	Option protections individuelles
Merisier objectif	500 plants/ha (avec accrus)	500 à 800/ha avec ou sans accompagnement	1.800 €/ha	460 €/ha (périm. 1.220 €/ha)
Merisier en diversification	200 plants/ha	100 à 300/ha en mélange parmi d'autres essences.	400 €/ha	200 €/ha
Alisier Cormier Poirier Pommier Sorbier en divers°	200 plants/ha en mélange	50 à 100/ha en mélange parmi d'autres essences de diversification.	400 €/ha	200 €/ha
Noyers objectif	100 plants/ha	Royal & hybr. 100 à 200/ha. Noir d'Am. 100 à 400 /ha.	1.300 €/ha	Cerf : 220 €/ha Chevr. : 100 €/ha
Noyers en diversification	200 plants/ha en mélange	20 à 100/ha en mélange parmi d'autres essences.	400 €/ha	200 €/ha
Châtaignier objectif	500 plants/ha (avec accrus)	500 à 800/ha avec ou sans accompagnement	1.800 €/ha	460 €/ha (périm. 1.220 €/ha)
Châtaignier en diversification	200 plants/ha en mélange	100 à 300/ha en mélange parmi d'autres essences.	400 €/ha	200 €/ha